



Honoraires de transaction

Prix de vente	Honoraires
De 0 à 74 999 €	6000 € TTC
De 75 000 € à 99 999 €	8 % TTC
De 100 000 € à 199 999 €	7 % TTC
De 200 000 € à 499 999 €	6 % TTC
Plus de 500 000 €	5 % TTC

Honoraires de transaction cession de fonds de commerces et murs commerciaux

10% du prix de vente TTC avec un minimum de 6000€ TTC

Honoraires de transaction parkings et garages

10% du prix de vente TTC avec un minimum de 3000€ TTC

Les honoraires représentent les pourcentages et prix maximums applicables à nos prestations.

Le taux de commission s'entend TVA incluse au taux en vigueur.

La rémunération TTC sera à la charge du mandant (Acquéreur ou Vendeur conformément au mandat).

Avis de Valeur : 200 € TTC

Honoraires de gestion locative

Frais de gestion courante :

7,9 % du loyer charges comprises

La garantie loyer impayé :

2,1% du loyer charges comprises

Honoraires pour la location :

Pour les frais de visite, constitution du dossier et rédaction du bail :

A la charge du propriétaire : 8 € TTC du m².

A la charge du locataire 8 € TTC du m².

Pour l'état des lieux :

A la charge du propriétaire 3 € TTC du m²

A la charge du locataire 3 € TTC du m²

Honoraires pour les autres baux :

Professionnels :

8.33% HT du loyer annuel, soit 10% TTC à la charge du preneur.

Commerciaux :

8.33% HT du loyer annuel, soit 10% TTC à la charge du preneur.

Honoraires de Location saisonnière

10 % TTC hors frais de plateforme